



*Signataire : François Baertschi*

*Date de dépôt : 27 août 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Parkings de la CPEG pour les pendulaires frontaliers**

Il m'a été rapporté que des parkings d'immeubles d'habitation de la CPEG situés à Plan-les-Ouates sont occupés par des automobilistes frontaliers travaillant dans les sociétés d'horlogerie voisines. Les plaques de voitures en attestent. Cela est d'autant plus incompréhensible que l'Etat affirme mener une politique générale du stationnement cherchant à limiter les « pendulaires » au profit des habitants.

Or, les parkings en question sont destinés aux locataires des immeubles de la CPEG. Si cette institution dispose d'une autonomie de gestion pour ses placements, elle a, en qualité d'institution publique, une responsabilité sociale à laquelle elle doit répondre. La politique du stationnement en fait partie.

Il est incompréhensible qu'une institution telle que la CPEG puisse favoriser le trafic pendulaire frontalier au travers de la location de ses parkings.

Mes questions sont les suivantes :

- *L'Etat de Genève mène-t-il toujours une politique privilégiant le stationnement des habitants par rapport aux pendulaires et cette politique est-elle suivie par les autres institutions publiques ?*
- *Combien de places de parc la CPEG loue-t-elle à des pendulaires français à Plan-les-Ouates et dans ses autres immeubles ?*